



## Le Mot de la Présidente

Voici notre 4ème Newsletter pour vous annoncer la préparation de nos 10 printemps. En effet, en 2013, nous célébrerons les 10 ans de notre Union Professionnelle. Pour fêter cette décennie ensemble, nous vous proposons d'ouvrir, aux visiteurs, les portes de vos services, de vos bureaux, de vos maisons ; d'organiser lunch, brunch, goûter, apéro,.... autour d'une question qui vous tient à cœur ; de concocter une soirée à thème, un atelier-pratique, un échange avec invité; ... le tout jalonnant l'année 2013 de janvier à décembre.

Nous désirons relever le défi avec vous tous.

**Plus nous serons nombreux, plus nous serons représentatifs auprès du public.**

Dès à présent, partagez-nous vos idées et co-créons ensemble un agenda d'évènements digne de la vitalité de notre noble profession ! D'ores et déjà, nous vous invitons à réserver la date du vendredi 06 décembre 2013 et de clôturer, avec nous, cette année médiante en beauté !

### Nouveau - Conseil de Direction

Présidente TIMMERMANS Joëlle  
Vice-Président RASE Philippe  
Secrétaire de JAMBLINNE de MEUX - LAGASSE de LOCHT Véronique  
Trésorière VAN DEN STEEN Hélène  
Directeurs: BERNARD, Philippe, GRAETZ Robert - HERMANS Sylvia- PIEL Ursule – PEÑA CONCEPCION Celia – SARITAS Sehriban, - VANDENHOECK Luc

### Définition de la médiation

*La médiation est un processus volontaire d'établissement ou de rétablissement de lien social, de prévention ou de règlement des différends. Ce processus s'effectue au travers d'une communication éthique durant laquelle les personnes s'efforcent de renouer le dialogue pour trouver une solution à leur situation. Au cours de ce processus, un médiateur, tiers indépendant, les accompagne de façon impartiale, et sans influencer les résultats tout en garantissant le respect des intérêts de chacun des participants et la confidentialité des échanges. »*

Strasbourg, M. Guillaume-Hofnung

### SOMMAIRE

- Le Mot de la Présidente
- Agenda : Conseils de Direction, Intervisions, jeux de rôles,
- Conseil de Direction
- Définition de la Médiation
- Echos de notre AG
- Echos de nos services
- La médiation scolaire – Ph. Rase
- Bibliothèque



### Prochains CD\*

**CD – 16 avril** de 11 à 15h - CEM  
119 rue H. des Monnaies - 1060 Bxl

**CD – 14 mai** de 14 à 18h - CEM  
119 rue H. des Monnaies - 1060 Bxl

**CD – 11 juin** de 9 à 13H -  
Hôtel de ville de Namur

### Intervisions\*

**18 avril de 19 à 21h**  
org. : Celia Peña - 1060 Bxl

**2 mai de 10 à 12h**  
org.: Sehriban Saritas - Namur

**9 mai de 19 à 21h**  
org.: Anne Geelhand - 1040 Bxl

**6 juin de 19 à 21h**  
org.: Brunhilde Callewaert  
7090 Henripont (Braine le Conte)

### Jeux de rôles\*

**20 juin de 19 à 21h**  
org. Maryvonne Tuaux &  
Monique De Pauw- Bruxelles

\* pour toute information adressez-vous  
au secrétariat



Paraît 3 fois par an  
Janvier - Avril - Septembre





## ECHOS DE NOTRE AG – fév. 2012

« Nous avons beaucoup apprécié l'intérêt et l'échange de cette assemblée qui se sont notamment traduits par les questions des professionnels sur le thème de la médiation et de ses perspectives.  
Merci aux participants »

Sylvia et Ursule, médiatrices et directeurs de l'UBMP

## ECHOS DU SERVICE AUX MEMBRES

Il ressort de nos réunions diverses orientations :

1. démarches en vue d'un remboursement partiel des **frais** de médiations auprès des mutuelles, des assurances (RC familiale et/ou Top global, Défense en justice...)
2. création d'une **bibliothèque** (virtuelle & locale)
3. Organisation des **intervisions**
4. Diffusion d'un document sur l'**Assistance Judiciaire en médiation** (voir notre site)
5. Clarification **du statut du médiateur** (indépendant/ employé/ volontaire ....),
6. Questions liées à la **TVA**, fiscalités, sociales & juridiques..... (en cours)
7. Recherche autour de la tarification idéale des médiations.
8. Implications pratiques du « Pacte de solidarité » (voir site)
9. Permanence « médiation » au Palais – questionnement.
10. Profil professionnel « Médiateur » approuvé par le Conseil Supérieur de l'Enseignement de Promotion Sociale – le 1/07/2011 (voir notre site)
11. Réalisation de la Newsletter
12. Appel aux membres pour former un Comité « Fête » 2013

**PROCHAINES REUNIONS: 14 mai de 11 à 13h30**  
**18 juin de 9h30 à 11h30**

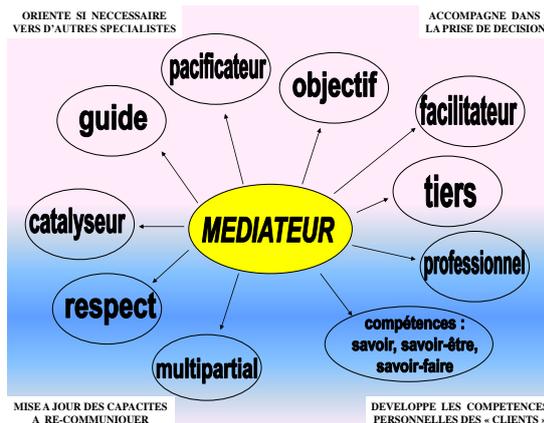
## ECHOS DU SERVICE « LOBBYING »

Le comité « Lobbying » s'investit dans la préparation des 10 ans de l'UBMP qui sera fêté durant l'année 2013. Il va créer un folder "UBMP" pour mieux faire connaître l'Union. (un folder / langue) et un autre dépliant « spécial 2013 », trilingue pour expliquer l'organisation de l'année 2013 autour des 10 ans de l'UBMP et développer l'intérêt pour la Médiation.

Nous cherchons des appuis et des partenaires...

Bienvenue aux bonnes volontés pour enrichir les initiatives

**PROCHAINES REUNIONS : 2 mai de 20 à 22h**  
**4 juin de 18 à 21h30**



**Les conférences et formations sont reprises dans l'agenda de notre site lorsqu'elles nous parviennent**

- PMR Europe – mai 2012
- Médiathèmes – juin 2012
- Valence – octobre 2012

和平  
PAIX

« Le bonheur n'est pas chose aisée.  
Il est très difficile de le trouver en soi,  
il est impossible de le trouver ailleurs. »  
Bouddha



Bienvenue aux nouveaux membres...

**N'hésitez pas à participer à nos réunions « service aux membres » & service « Lobbying »**





## **La médiation scolaire\***

Philippe RASE

### 1. Le Service de Médiation scolaire en Région de Bruxelles-Capitale

Peut-on pratiquer de la médiation au sein d'une école secondaire ? Est-il possible de créer un espace neutre, confidentiel, un « entre-deux » dans une institution qui est également un milieu de vie entre adultes et mineurs ?

C'est le défi que relève le Service de Médiation scolaire en Région de Bruxelles-Capitale (dépendant de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire) depuis une vingtaine d'année. C'est donc essentiellement de ce service auquel j'appartiens dont il est question ici.

De la même manière que la loi de 2005 définit le cadre d'autres médiations (familiale, sociale, civile et commerciale), c'est le Décret de 1998<sup>1</sup> qui institue et organise le SMS pour les écoles de la Communauté Wallonie-Bruxelles quel que soit le réseau auquel elles appartiennent.<sup>2</sup>

Au départ, il s'agissait d'intervenir prioritairement dans les écoles dites « en discrimination positive » (aujourd'hui, appelées « enseignement différencié ») mais le décret a été modifié en 2004 et ouvre la possibilité d'étendre celui-ci à toutes les écoles.

#### 1.1. Caractéristiques de ce service

Pour rendre compte de ce qui se pratique en matière « scolaire » en médiation, il paraît plus judicieux d'utiliser les termes de « médiation en milieu scolaire ». D'une part, ce choix évoque un lieu, un espace de vie, voire un microcosme qu'est l'école plus qu'une « matière ». D'autre part, cela permet de mettre l'accent sur le terme « médiation » dans le sens commun à toutes les pratiques se référant à un processus de médiation, comme le propose Jacques Faget en distinguant les médiations substantialistes (axées sur un contenu) et normatives (axées sur un processus). La pratique en milieu scolaire est traversée par cette tension.

A Bruxelles, cinquante-six médiateurs travaillent dans ce Service de Médiation. Chacun d'eux occupe une permanence au sein d'une école qui a souhaité disposer de ce service. Celle-ci met un bureau à sa disposition qu'il occupe de manière exclusive. La neutralité et la confidentialité de cet espace lui sont garanties, c'est comme petite ambassade. Le médiateur y est indépendant et n'est donc pas soumis à la hiérarchie de l'école mais aux (deux) coordonnateurs du service dont les bureaux se situent à la Communauté Wallonie-Bruxelles, rue A. Lavallée à Molenbeek.

<sup>1</sup>Décret vise à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives – 30-06-1998. [http://www.galilex.cfwb.be/fr/leg\\_res\\_01.php?ncda=22209&referant=10](http://www.galilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=22209&referant=10), consulté le 13-04-2012

<sup>2</sup>« Il est créé un service de médiation scolaire chargé de prévenir la violence et le décrochage scolaire dans les établissements d'enseignement secondaire, prioritairement dans ceux qui sont visés à l'article 4. (...) La médiation vise à favoriser, à conserver ou à rétablir le climat de confiance qui doit prévaloir dans les relations entre l'élève, ses parents ou la personne investie de l'autorité parentale, s'il est mineur et l'établissement scolaire. (...) Le médiateur veille à conserver la confiance qu'il a pu obtenir des élèves. A cet égard, il n'est pas tenu de révéler au chef d'établissement des faits dont il estime avoir connaissance sous le sceau du secret attaché à cette confiance. Par contre, il doit pouvoir révéler tout fait dont il a connaissance et qui est susceptible d'influer sur l'organisation ou la bonne marche d'un des établissements où il est affecté au coordonnateur dont il relève. Le médiateur veille à éviter tout acte, tout propos, toute initiative qui pourrait nuire à l'autorité du chef d'établissement. Le cas échéant, il prend conseil auprès de son coordonnateur et suit les directives qu'il en reçoit.» idem, extraits du Chapitre V.





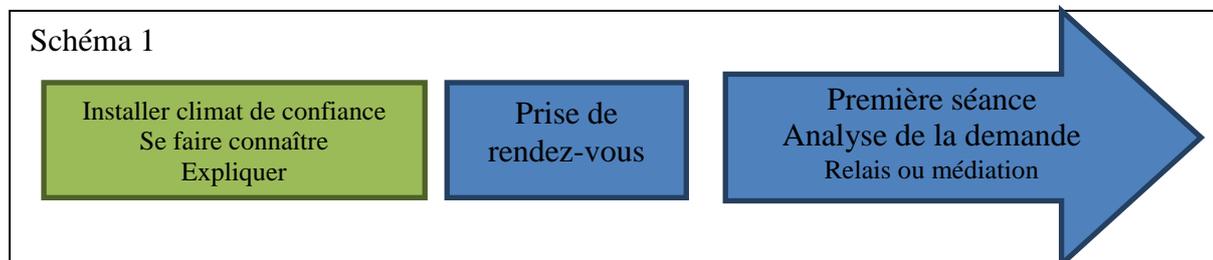
Et de fait, le médiateur est plongé dans ce milieu au quotidien, ce qui en fait une particularité de son travail. Il vit parmi ces futurs « clients ». Cette proximité lui permet d'entretenir un climat de confiance propice à actionner l'entrée en médiation. Ce faisant, il ne peut ignorer le contexte dans lequel il travaille tout en tenant sa posture de médiateur, neutre, indépendante et garante de la confidentialité des propos qui lui sont confiés.

Dans les autres formes de médiation, les personnes intéressées par la médiation (ou « envoyées » par un juge) prennent contact avec un médiateur par téléphone, le plus souvent, et conviennent d'un premier rendez-vous. Toute la recherche d'information, le questionnement, les éventuels conseils des uns ou des autres viennent en amont de cette première rencontre avec le médiateur dans son cabinet, même si cela n'empêche pas les sollicités d'encore questionner le médiateur sur le processus (souvent même, le médiateur s'enquiert lui-même de la genèse de leur démarche).

La particularité du médiateur en milieu scolaire est qu'il est déjà une figure connue au sein de l'école et qu'il participe d'une manière ou d'une autre à cette première phase, illustrée grâce à la couleur verte dans le schéma ci-dessous. Il est accessible, il peut être questionné, voire même « testé » par tout un chacun.

Cette facilité demande au médiateur de la vigilance pour rester dans cet « entre-deux ». Ses paroles, ses actes, les lieux qu'ils traversent sont sous le projecteur de tous. Il faut donc veiller à manifester sa neutralité dans les gestes quotidiens : beaucoup écouter, parler peu, éviter les paroles jugeantes mêmes banales, être discret mais disponible, manifester de la bienveillance pour chacun mais sans familiarité excessive, etc... Il ne participe pas aux organes de gestion de l'école, ni au Conseil de classe (ou alors de manière ponctuelle pour faire une offre de médiation ou recevoir une demande, par exemple). Il ne se positionne pas comme expert mais comme celui qui va faciliter le dialogue, la communication grâce à sa neutralité et au processus de médiation. Le médiateur est un poseur de questions et non pas un « proposeur » de solutions ...

Bref, cette zone verte c'est sa façon de préparer le terrain.



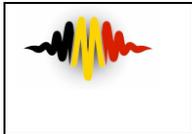
Une autre caractéristique est que l'essence même de son travail porte sur le lien. A maintenir, à réparer ou à recréer. Le décret parle de climat de confiance. Quoi de plus variable, d'imprévisible que le climat ? Et pourtant, il peut être « bon », « favorable » ou « pourri ».

Or ce lien, il est obligatoire ! Les élèves mineurs sont soumis à l'obligation scolaire et ils n'ont pas choisi leurs professeurs, et vice-versa. Il est donc à construire parce qu'enseigner, c'est avant tout une rencontre : entre l'élève et le professeur, entre ceux-ci et le savoir, savoir qui lui-même a été élaboré ou découvert quelqu'un d'autre. Le médiateur travaille donc sur la perte de sens, le malentendu (ou plutôt, « l'autre-entendu »), l'impasse, l'obstacle, la panne, la désaffiliation, le conflit, la rupture, etc ... Dans la palette des types de médiation, il pratique surtout la médiation transformative sans toutefois se priver d'autres outils selon le contexte et l'analyse qu'il aura faite de la demande. (à suivre)

Philippe Rase,  
médiateur en milieu scolaire à Bruxelles

*\*Les auteurs des articles sont responsables de leur contenu*





## QUELQUES LIVRES RECENTS

### Méthode de Médiation : au cœur de la conciliation

Alain Pekare Lempereur, Jacques.Salzer, Aurélien Colson Collection: Stratégies et Management  
Paris, 2008, éd. Dunod prix. 27,50€ / membre UBMP



La **médiation** est devenue un mode de résolution des conflits dont le champ d'application tend de plus en plus à s'élargir : médiation en entreprise, médiation familiale, médiation scolaire, médiation sociale, médiation culturelle, médiation de voisinage, médiation pénale, mais aussi médiation institutionnelle (juges, conseillers prud'hommaux, avocats). La médiation représente un nouveau mode de régulation sociale, alternatif à la justice, qui a aussi pour but de recréer du lien social et de contrer un modèle de société dans lequel la judiciarisation serait la règle. Au modèle de *Méthode de négociation*, cet ouvrage est centré sur les principes communs à toutes les médiations, d'où le terme de **Méthode**.

### Comprendre et pratiquer l'approche narrative

#### Concepts fondamentaux et cas expliqués

Coordinateur : Pierre Blanc-Sahnoun, Béatrice Dameron

Collection: Développement personnel et accompagnement, InterEditions  
Paris, 2009 – éd. Dunod Prix 29 €



Venue d'Australie, l'approche narrative, créée par Michael White et David Epston, se fonde sur notre aptitude à fabriquer des histoires pour donner du sens à notre quotidien, à notre identité et à notre vie. Elle ouvre un champ novateur pour la pratique de la thérapie et du coaching. Posant un nouveau regard sur la civilisation moderne et les pratiques de contrôle de l'individu, elle offre des options et des initiatives étonnantes aux thérapeutes, coaches, travailleurs sociaux, consultants, éducateurs et, de façon générale, à toute personne travaillant dans le champ de l'accompagnement. L'ouvrage coordonné par Pierre **Blanc-Sahnoun** et Béatrice Dameron se propose de faire appréhender concrètement, à travers la diversité des exemples transcrits, son efficacité en coaching, le type de travail qui s'effectue et la relation qui se noue entre le praticien et son client.

Il comprend aussi un texte original de Michael White, auteur pratiquement inédit en France.

### La médiation en entreprise

Faciliter le dialogue - Gérer les conflits - Favoriser la coopération

Arnaud Stimec

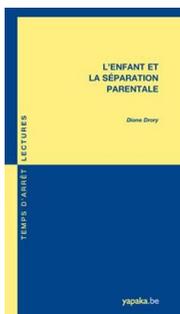
Collection: Fonctions de l'entreprise,  
éd. Dunod, Paris 2011 - 3ème édition - Prix 26,40 €



Qu'elle soit préventive ou curative, la médiation implique de comprendre les impasses du dialogue, les ressorts du conflit et les enjeux de la négociation, elle requiert également de savoir identifier les situations propices à sa mise en oeuvre et de connaître les limites de sa pratique. Cet ouvrage propose un cadre conceptuel et une méthodologie d'intervention, illustré d'exemples adaptés à la situation de nombreux conflits d'entreprise. Cette 3<sup>e</sup> édition, entièrement refondue, propose une démarche inédite d'application de méthodes de créativité en médiation.

L'enfant et la séparation parentale

Collection YAPAKA.be 2009 Téléchargeable



De plus en plus de couples se défont laissant, au centre de cette blessure, l'enfant désarçonné. Comment adoucir l'éclatement du premier « triangle amoureux » dont il est issu ? Comment ne pas tomber dans les pièges d'un discours réparateur ? Comment lui offrir un cadre clair par rapport à sa « place d'enfant » ? ... sont autant de questions qui nous laissent en difficultés comme professionnels d'autant plus si nous sommes concernés de manière personnelle par de tels enjeux. En relançant notre questionnement face aux nouvelles conjugalités nous pouvons aider l'enfant à s'y repérer, lui donner la parole face à certaines dérives des adultes. A moins qu'il faille offrir une place à son chagrin ou à son silence... .

*N.B. Dans le but de constituer une bibliothèque virtuelle, merci de nous communiquer vos meilleures lectures avec un petit résumé voire vos commentaires*

